

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***20337733***Déposé
13-08-2020

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/08/2020 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0739991818

Nom(en entier) : **IM'HO**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue Jules Borbouse(B.V.) 4
: 5170 Profondeville**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION,
AUTRES MODIFICATIONS), OBJET

D'un acte reçu par Maître Charlotte LABEYE, Notaire à Flémalle, le trente et un juillet deux mille vingt, enregistré au bureau d'enregistrement BUREAU SÉCURITÉ JURIDIQUE LIÈGE 3 le sept août deux mil vingt, référence ACP (5) Volume 00000 Folio 0000 Case 0008898, il résulte que :

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée « **IM'HO** » ayant son siège à 5170 Profondeville, rue Jules Borbouse, 4, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 739.991.818.

Monsieur PITANCE Gérard, domicilié à 5170 Profondeville, Chemin du Bois 27, actionnaire unique, a pris les résolutions suivantes :

A. APPORT EN NATURE**A.1. Rapports préalables**

a) Rapport dressé par le réviseur en application des articles 5:121 et 5:133 du Code des sociétés et des associations

b) Rapport dressé par l'organe d'administration en application des articles 5:121 et 5:133 du Code des sociétés et des associations

A.2. Apport en nature avec émission de nouvelles actions

a) Augmentation du compte de capitaux propres disponible à concurrence du montant de l'apport en nature

L'actionnaire unique décide, au vu des rapports ci-dessus, d'augmenter le compte de capitaux propres *disponible* à concurrence de dix-sept millions cent quarante-deux mille quatre cent soixante-deux euros et quatre-vingt-huit centimes (17.142.462,88 EUR) pour le porter de deux millions huit cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-cinq cents (2.850.581,85 EUR) à DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT NONANTE TROIS MILLE QUARANTE QUATRE EUROS SEPTANTE TROIS CENTS (19.993.044,73 €), par voie d'apport par l'actionnaire unique, prénommé, de toutes les actions qu'il détient de la société « CONCEPT ET FORME DEVELOPPEMENT », ayant son siège à 5170 Bois-de-Villers, Rue Jules Borbouse 4, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 521.929.383, soit quatre-vingt-neuf mille neuf cent nonante-neuf (89.999) actions.

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital comme dit ci-avant par la création de vingt-sept mille cent quarante-cinq (27.145) actions nouvelles.

b) Réalisation de l'apport et émission de 27.145 actions nouvelles

L'actionnaire unique, représenté comme dit, ayant entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance tant des statuts que de la situation financière de la présente société et des propositions figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée et déclare souscrire l'intégralité des actions créées ci-avant par apport à la présente société de toutes les actions qu'il détient de la société « CONCEPT ET FORME DEVELOPPEMENT », ayant son siège à 5170 Bois-de-Villers, Rue Jules Borbouse 4, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 521.929.383, soit quatre-vingt-neuf mille neuf cent nonante-neuf (89.999) actions.

Les vingt-sept mille cent quarante-cinq (27.145) actions nouvelles sont intégralement libérées.

c) Constatation de la réalisation de l'apport

L'actionnaire unique, représenté comme dit, constate et requiert le notaire soussigné d'acter que par suite des résolutions qui précèdent, l'augmentation du compte de capitaux propres disponibles, décidé ci-avant est définitive, le solde de ce compte étant effectivement porté à DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT NONANTE TROIS MILLE QUARANTE QUATRE EUROS SEPTANTE TROIS CENTS (19.993.044 ,73 €), ; le total des apports à la présente société étant représenté par trente-sept mille six cent quarante-cinq actions (37.645), jouissant des droits et avantages définis dans les statuts.

A.3. Modification des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent

a) L'actionnaire unique décide de modifier l'article cinq des statuts en ajoutant un alinéa libellé comme suit :

*« Aux termes de l'assemblée générale du 31 juillet 2020, il a été décidé d'augmenter le compte de capitaux propres disponible à concurrence de de **dix-sept millions cent quarante-deux mille quatre cent soixante-deux euros et quatre-vingt-huit centimes (17.142.462,88 EUR)** pour le porter de deux millions huit cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingt-cinq cents (2.850.581,85 EUR) à **DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT NONANTE TROIS MILLE QUARANTE QUATRE EUROS SEPTANTE TROIS CENTS (19.993.044 ,73 €)** ».*

b) L'actionnaire unique décide de supprimer le point 8.1 de l'article huit des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

« La Société a émis trente-sept mille six cent quarante-cinq actions (37.645), numérotées de 1 à 37.645, toutes intégralement libérées. »

B. MODIFICATION DE L'OBJET

B.1. Rapport de l'organe d'administration en application de l'article 5:101 du Code des sociétés et des associations

B.2. Modification de l'objet de la société

L'actionnaire unique décide d'étendre l'objet de la société en y logeant une activité de management et en l'élargissant à l'activité d'élaboration de dessins et modèles.

B.3. Modification des statuts pour les mettre en concordance suite à la décision de modifier l'objet

L'actionnaire unique décide de supprimer le texte de l'article trois des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte d'autrui ou en participation la constitution, la gestion, la mise à profit et la préservation d'un patrimoine immobilier, en ce compris l'achat, la vente, l'échange, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de maison, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale, de tous biens immobiliers, ainsi que toutes opérations de financement, et de marchand de biens.

Elle pourra ériger toutes constructions pour son compte ou pour compte de tiers, en tant que maître

de l'ouvrage ou entrepreneur général, et effectuer, éventuellement aux biens immobiliers, des transformations et mises en valeur ainsi que l'étude et l'aménagement de lotissements y compris la construction de routes et égouts ; souscrire des engagements en tant que conseiller en construction (études de génie civil et des divers équipements techniques des immeubles) ; acheter tous matériaux, signer tous contrats d'entreprises qui seraient nécessaires ; réaliser toutes opérations de change, commission et courtage, ainsi que la gérance d'immeubles.

L'achat, l'exploitation et la construction tant pour elle-même que pour des tiers, par location ou autrement, de tous parkings et garages.

La conception, l'invention, l'industrialisation, la production, l'importation, l'exportation, l'achat et la vente, la distribution, l'entretien, l'exploitation tant en nom propre qu'en qualité d'agent, de commissionnaire ou de courtier, de tout produit et bien de consommation mobilier et immobilier.

La prestation de tous services dans le cadre de son objet, y compris la gestion de patrimoine.

La société sera également compétente pour :

- Prendre des participations par tout moyen et sous toute forme dans toutes les sociétés, entreprises, associations et institutions existantes ou futures ;
- L'achat, la vente, la cession et la gestion de tous les titres mobiliers, tels que les actions, les obligations et autres titres, ainsi que tous les droits matériels tels que, par exemple, les créances ;
- Réaliser toutes études, fournir son assistance technique, juridique, comptable, financière et administrative, son assistance à la gestion et sa participation à la gestion à et dans toutes les sociétés, entreprises ou institutions dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des intérêts ;
- Toute opération se rapportant directement ou indirectement à la réalisation et au développement des affaires de la Société et/ou de ses sociétés liées ;
- Toutes opérations liées aux projets d'innovations en ce compris la conception, l'invention, le dessin, le design de produits dans toutes leurs formes ;
- Toutes les opérations liées aux projets de développement de produits industriels ;
- L'acquisition, l'exploitation, la cession ou la concession de licence de droits intellectuels en ce compris les droits de propriétés intellectuelles et les droits d'auteurs qui s'inscrivent directement ou indirectement dans son objet social.

D'une manière générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation totale ou partielle ».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposés en même temps : copie certifiée conforme du procès-verbal, rapports de l'organe d'administration, rapport du réviseur et statuts coordonnés.

Charlotte LABEYE, Notaire à Flémalle.